



**ORGANISATION
INTERNATIONALE
DU CAFÉ**

ED 2415/22

18 août 2022
Original : anglais

F

**Communication du Gouvernement
brésilien**

1. La Directrice exécutive joint, à titre d'information des Membres de l'OIC, une Note verbale envoyée par le Gouvernement brésilien, ainsi qu'une lettre sur la proposition de règlement de l'UE sur les produits zéro-déforestation, signée par des représentants de 14 pays producteurs.



REPRÉSENTATION PERMANENTE DU BRÉSIL AUPRÈS
DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES À LONDRES

Rebraslon - 024/2022

La Représentation permanente du Brésil auprès des organisations internationales à Londres présente ses compliments à l'Organisation internationale du Café (OIC) et a l'honneur de lui transmettre une lettre commune signée par les ambassadeurs de 14 pays auprès de l'Union européenne (UE), et adressée aux autorités de l'UE au sujet de la proposition de règlement qui vise prétendument à prévenir la déforestation en augmentant les coûts et en intensifiant les formalités administratives nécessaires à l'exportation vers l'Union européenne de six produits considérés comme "associés à la déforestation et à la dégradation des forêts" - à savoir le bétail, le palmier à huile, le soja, le bois, le cacao et le **café**.

Eu égard aux discussions en cours entre les pays Membres de l'OIC concernant la position de l'organisation sur cette question, nous demandons que la lettre susmentionnée soit distribuée aux délégués des États Membres et aux observateurs.

La Représentation permanente du Brésil auprès des organisations internationales à Londres saisit cette occasion pour renouveler au Secrétariat de l'Organisation internationale du Café les assurances de sa très haute considération.

Londres, le 16 août 2022



Bruxelles, le 27 juillet 2022

Mme Roberta Metsola
Présidente du Parlement européen

M. Charles Michel
Président du Conseil européen

Mme Ursula von der Leyen
Présidente de la Commission européenne

Mme Edita Hrdá
Représentante permanente de la République tchèque auprès de de l'Union européenne
Présidence du Conseil de l'Union européenne

Excellences,

En tant que pays en développement responsables d'une part substantielle de la production mondiale de produits agricoles tels que le bétail, le palmier à huile, le soja, le bois, le cacao et le café, et en tant que partenaires commerciaux de l'UE, nous souhaitons exprimer nos vives préoccupations concernant la "Proposition de règlement du parlement européen et du conseil relatif à la mise à disposition sur le marché de l'Union ainsi qu'à l'exportation à partir de l'Union de certains produits de base et produits associés à la déforestation et à la dégradation des forêts, et abrogeant le règlement (UE) n° 995/2010", également appelée "Proposition de règlement sur les produits zéro déforestation".

Nous convenons que la lutte contre le changement climatique et la conservation et la gestion durable des forêts sont des tâches urgentes, mais nous regrettons que l'UE ait choisi l'option d'un règlement unilatéral au lieu d'un engagement international pour traiter ces objectifs communs, qui sont reflétés dans l'Accord de Paris et les ODD, auxquels nous avons tous souscrit.

Nous encourageons l'UE à envisager de nouvelles consultations avec les pays tiers, en particulier les pays producteurs en développement, avant d'approuver officiellement la proposition de règlement. Certaines des préoccupations exprimées par les pays en développement lors des consultations publiques formelles sur la proposition de règlement n'ont, malheureusement, guère été prises en considération.

Cette proposition de règlement suit rapidement son cours dans la procédure législative ordinaire de l'UE. Elle ne tient pas compte des conditions locales et des législations nationales des pays producteurs en développement, de leurs efforts pour lutter contre la déforestation ni du rôle historique des États membres de l'UE dans les activités de déforestation et le changement climatique, suivant le principe des responsabilités communes mais différenciées.

Bien que l'objectif de cette lettre ne soit pas d'engager une discussion détaillée sur les aspects spécifiques de la proposition de règlement, quelques points font l'objet d'une préoccupation particulière. Premièrement, les critères d'évaluation des pays et le système d'évaluation comparative sont intrinsèquement discriminatoires et punitifs par nature. Leur effet le plus probable sera de générer des distorsions commerciales et des tensions diplomatiques, sans

aucun bénéfice pour l'environnement. En outre, ils imposent des contrôles supplémentaires, comportent des risques pour la réputation des entreprises et risquent de pénaliser les producteurs des pays en développement, notamment les petits exploitants et les PME.

Nous sommes également préoccupés par l'approche de l'UE concernant plusieurs aspects de la proposition de règlement, tels que la nature incertaine et discriminatoire du champ d'application des produits ; les définitions qui ne sont pas convenues multilatéralement ; la rétroactivité de la date butoir; le pesant mécanisme de diligence raisonnable et les critères subjectifs d'évaluation des risques ; les exigences de traçabilité et de géolocalisation coûteuses et peu pratiques ; et la durée insuffisante de la période de transition fixée unilatéralement, qui pourrait accroître les coûts et avoir des conséquences sociales et économiques négatives pour les pays en développement.

Les restrictions commerciales ou leur menace ne sauraient être un moyen préférentiel pour atteindre des objectifs environnementaux. Nous sommes fermement convaincus que des restrictions commerciales ne peuvent répondre à des préoccupations environnementales et qu'elles ne feront qu'entraîner une spirale destructrice de distorsion des échanges, de réduction des opportunités commerciales et d'appauvrissement, avec des effets limités, voire négatifs, sur la conservation des forêts.

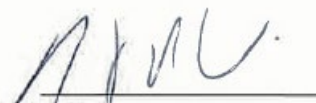
En tant que pays producteurs en développement profondément engagés dans la construction de l'ordre environnemental international et du système commercial multilatéral, nous sommes fermement convaincus que le libre-échange facilite plutôt qu'il n'entrave la promotion des objectifs de développement durable. Selon nous, la proposition de règlement constitue un défi important pour les règles fondamentales de l'OMC et devrait être mise en conformité par l'UE avec le système commercial multilatéral.

En conclusion, nous signons cette lettre dans un effort public et collectif, en complément des échanges bilatéraux entre nos pays et les institutions de l'UE sur cette question, afin de démontrer que, du point de vue de nos pays, la voie choisie par l'UE pour lutter contre la déforestation comporte des failles. Nous pouvons parvenir à une meilleure approche par des moyens coopératifs. Nous appelons les autorités de l'UE à reconnaître et à prendre en compte nos préoccupations et nous espérons qu'un dialogue nourri, authentique et constructif s'engagera sur les questions exposées ci-dessus avant l'adoption de la proposition de règlement.

Veuillez agréer, Excellences, les assurances de notre très haute considération.



M. Pablo Ariel Grinspun
Ambassadeur de l'Argentine

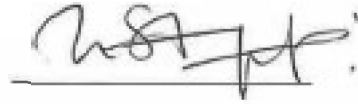


M. Marcos Bezerra Abbott Galvao
Ambassadeur du Brésil, Chef de la Mission du Brésil auprès de l'Union européenne

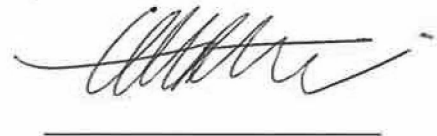
M. Felipe García Echeverri
Ambassadeur de Colombie



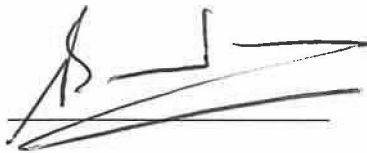
Mme Harriet Sena Siaw-Boateng
Ambassadrice de Ghana



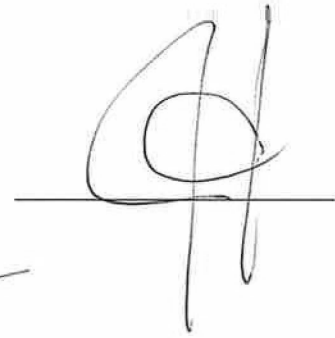
M. José Lambour Peñalongo
Ambassadeur du Guatemala



M. Andri Hadi
Ambassadeur de l'Indonesie



M. Abou Dosso
Ambassadeur de Côte d'Ivoire



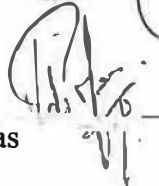
M. Obinna Chiedu Onowu
Ambassadeur de Nigeria



M. Rigoberto Gauto
Ambassadeur du Paraguay



M. Gonzalo Alfonso Gutiérrez Reinel
Ambassadeur du Pérou



Mme Viviane de Pierrefeu Midence
Chargée d'affaires par intérim du Honduras



M. Dato' Ahmad Rozian Abd. Ghani
Ambassadeur de Malaisie



M. Xavier Aliaga
Chargée d'affaires par intérim de l'Equateur



Mme Valeria Denisse Vilaseca Chumacero
Ambassadrice de Bolivie

Copie à :

Mme Heidi Hautala
Vice-Présidente du Parlement européen

M. Manfred Weber
Président du Groupe du Parti populaire européen

Mme Iratxe García Pérez
Présidente du Groupe de l'Alliance Progressiste des Socialistes et Démocrates

M. Stéphane Séjourné
Président du Groupe Renew Europe

Mme Ska Keller et M. Philippe Lamberts
Co-Présidents du Groupe des Verts/Alliance libre européenne

M. Marco Zanni
Président du Groupe « Identité et démocratie »

M. Raffaele Fitto et M. Ryszard Antoni Legutko
Co-Présidents du Groupe des Conservateurs et Réformistes européens

Mme Manon Aubry et M. Martin Schirdewan
Co-Présidents du Groupe de la gauche - UE/NGL

M. Frans Timmermans
Vice-Président exécutif du Pacte vert pour l'Europe

M. Josep Borrell Fontelles
Haut-représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité

M. Valdis Dombrovskis
Commissaire au commerce et Vice-Président exécutif de la Commission pour une économie au service des personnes

M. Janusz Wojciechowski
Commissaire à l'agriculture

M. Virginijus Sinkevicius
Commissaire pour l'environnement, les océans et la pêche

Mme Florika Fink-Hooijer
Directrice générale pour l'environnement

Mme Sabine Weyand
Directrice générale pour le commerce

Mme Helena König
Secrétaire générale adjointe au Service européen pour l'action extérieure

M. Pascal Cantin
Président de la Commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire du Parlement européen

M. Bernd Lange
Président de la Commission du commerce international du Parlement européen

M. Christophe Hansen
Rapporteur du rapport du Parlement européen sur la proposition de règlement sur la déforestation